

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 613-1

ARRÊTE

Article premier

Le jury de la licence de droit 2^{ème} année parcours BLOMET est composé comme suit :

Madame	COQUELET, Marie-Laure	Professeur des universités
Madame	DUBOIS, Charlotte	Professeur des universités
Monsieur	LEVENEUR, Laurent	Professeur des universités
Monsieur	SEILLER, Bertrand	Professeur des universités

Article 2

Monsieur Laurent LEVENEUR, Professeur des Universités, est désigné président du jury.

Fait à Paris, le 18 novembre 2025

Le Président de l'Université

Stéphane Braconnier